

PAYS BASQUE – CESSION D'UNE EXPLOITATION HORTICO-MARAICHÈRE

- **Contexte**

GAEC constitué de 3 associés jusqu'à fin 2017 (départ en retraite d'un associé). Un deuxième associé souhaite prendre sa retraite fin 2019. A terme, sa conjointe âgée de 57 ans, également associée arrêtera son activité.

Le GAEC emploie un jeune horticulteur qualifié en CDI, et deux autres personnes qualifiées en contrats saisonniers longue durée.

- **Localisation**

Ahaxe, près de Saint Jean Pied de Port – Garazi, en bordure de route départementale.

- **Activités**

Dans les serres sont cultivées de nombreux types de végétaux, commercialement complémentaires.

Au printemps : plantes à massifs, plantes fleuries en pot, rosiers.... et des plants de légumes.

En été et automne : plants de légumes et chrysanthèmes.

Les plantes sont cultivées et vendues en pot ou en godet, essentiellement aux jardiniers amateurs.

- **Outil de production**

3000 m² de serres hautes bien équipées et très bien entretenues.

Plastique double parois gonflables, chauffage et aération automatiques, allées et tablettes bétonnées, arrosage programmable, éclairage photosynthèse, irrigation avec eau de pluie récupérée, semoir pneumatique, tracteur avec élévateur, camion hayon 3,5T...

Bâtiment central de 250m² pour bureau, stockage du matériel et du terreau, atelier...

- **Modes de commercialisation**

- 91% des plantes sont vendues directement aux jardiniers amateurs, depuis la serre.
En 40 ans d'existence, la clientèle s'est développée et plus de 3000 particuliers y achètent leurs fleurs et plants de légumes.
- 9% du chiffre d'affaire est représenté par les chrysanthèmes vendus à quelques fleuristes, et à 2 jardinerie spécialisées et fidélisées.

Les périodes importantes de vente : au printemps (avril, mai, juin) : 70% du CA ; en octobre : 20%.

- **Qualité de vie**

- L'exploitation relativement petite (moins de 0,5 ha) facilite la gestion et l'entretien des plantes cultivées
- La vente depuis la serre, avec règlement immédiat, est sans aucun doute l'atout principal de l'activité. La rentabilité permet la rémunération de 5 UTH.
- Les associés prennent 5 semaines de congés par an, dont 4 semaines consécutives en été (activité saisonnière réduite), à tour de rôle.

- **Conditions de reprise**

Achat de l'exploitation, avec aide physique et/ou technique au démarrage, une année si besoin.

- **Logement**

Locations possibles à proximité.

- **Profil du (des) repreneur(s)**

- aptitude à gérer une équipe
- capacités d'analyse et d'apprentissage rapide
- connaissance des cultures végétales
- rigueur dans la gestion des cultures saisonnières
- le parler ou l'apprentissage de la langue basque serait important.
- Idéalement, la reprise se ferait en couple ou associés.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter au 0630063232.



Entrée principale



Entrée secondaire depuis la R.D.



Côté Ouest



Avant du bâtiment : côté Sud-Est



Production dans serre



Bacs de production



Nourrice de chauffage



Tablettes chauffées pour production



TRACTEUR CARRARO + ELEVATEUR

